

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 17 août 2004 à 19 h 50, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Sylvie Dupont-Simard
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Réjean Gélinas
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Réal Julien
Madame Nicole Bourassa	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Martin Lafrenière
Madame France Désaulniers	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Duchesne	Madame Diane Samson

AINSI QUE madame Sylvie Huot, commissaire représentante du comité de parents.

Madame la commissaire Johanne Harvey est arrivée à 20 h 30.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

---

Président

---

Secrétaire

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 37 0804** : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0804-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

5.1 Incendie dans les écoles.

5.2 Félicitations.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 38 0804** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 6 juillet 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0804-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue discute avec les commissaires d'un projet de priorités pour l'année scolaire 2004-2005. Au terme des échanges sur ce sujet, il est convenu que l'étude de ce dossier se poursuivra à la prochaine séance du conseil des commissaires.

Consécutivement, le directeur général fait part de ses recommandations quant au comblement du poste de direction d'école primaire qui sera vacant suite au départ pour la retraite de madame Lucie Beaudry. À ce moment-ci, il est convenu de modifier l'ordre du jour de la séance afin que ce sujet soit considéré après l'article 17 de l'ordre du jour.

Modification de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 39 0804** : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que l'ordre du jour soit modifié en déplaçant l'article 4.2 « Affectation et engagement de directions d'école » pour qu'il soit considéré après l'article 17 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général présente ensuite la recommandation du comité d'étude sur les demandes particulières d'aide financière et le cadre de référence pour l'année scolaire 2004-2005. Il est procédé au dépôt de ce document.

---

Président

---

Secrétaire

Document relatif à une recommandation du comité d'étude sur les demandes d'aide financière et le cadre de référence 2004-2005

**RÉSOLUTION 40 0804 :** Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit déposé le document 0804-05 relatif à une recommandation du comité d'étude sur les demandes d'aide financière et le cadre de référence pour 2004-2005.

Adopté unanimement

Par la suite, et en référence aux sujets relatifs aux commissaires, madame Line Lecours signale les récents incendies survenus dans les écoles et sa préoccupation quant à la prévention, particulièrement, concernant la présence des contenants à rebuts situés à proximité des bâtiments. Sur ce, le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, souligne que les contenants à rebuts utilisés par la commission scolaire sont en acier et souvent cadennassés. Monsieur Trépanier mentionne que des vérifications seront faites quant à la localisation de ces contenants, et ce, dans un but préventif.

Dans un autre ordre d'idées, madame la commissaire Danielle Bolduc souligne le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'érection canonique (1879) de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban. Une résolution de félicitations est alors adoptée.

Félicitations

**RÉSOLUTION 41 0804 :** CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban célèbre le cent vingt-cinquième anniversaire de son érection canonique;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour son cent vingt-cinquième anniversaire;

QUE, de plus, soit souligné à cette occasion, la contribution des pionnières et pionniers de la municipalité ayant œuvré en Éducation.

Adopté unanimement

Consécutivement, le secrétaire général et directeur des Communications, Me Serge Carpentier, consulte les membres du conseil des commissaires pour la détermination d'une date de rencontre d'information. Cette rencontre aura pour objet les résultats de l'étude en souscription réalisée par l'entreprise Léger Marketing. Il est convenu de la tenue de cette rencontre le 31 août prochain à 19 h 00.

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Le directeur de ces services, monsieur Jean-Guy Trépanier, soumet alors successivement des recommandations d'une part, pour la vente de l'école Sainte-Élisabeth et, d'autre part, pour l'achat d'un terrain situé à l'arrière de l'école secondaire des Chutes. Après avoir reçu les renseignements requis sur chacun de ces dossiers, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

---

Président

---

Secrétaire

**RÉSOLUTION 42 0804 :**

CONSIDÉRANT que la clientèle préscolaire et primaire de l'école Sainte-Élisabeth sera transférée à l'école Sacré-Cœur dans la même municipalité;

CONSIDÉRANT que pour accueillir ces élèves, la Commission scolaire de l'Énergie procèdera à des travaux de construction de quatre locaux de classe à l'école Sacré-Cœur au cours de l'année scolaire 2004-2005;

CONSIDÉRANT les avantages pédagogiques et administratifs d'un regroupement des élèves des écoles Sainte-Élisabeth et Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT qu'au 30 juin 2005, l'école Sainte-Élisabeth sera excédentaire et qu'au cours des cinq prochaines années, cette bâtisse ne sera plus nécessaire pour l'enseignement à cause de la diminution de la clientèle de ce secteur;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts de se porter acquéreur de cet immeuble pour la somme nominale de 1\$ afin d'y loger le Club de l'âge d'or et d'autres organismes du milieu;

CONSIDÉRANT que l'aliénation de cette école permettra à la commission scolaire d'économiser sur les coûts d'entretien;

CONSIDÉRANT que cet établissement nécessite des investissements importants au cours des prochaines années pour sa mise à niveau, notamment le remplacement du système de plomberie, le recouvrement des murs en gypse, la réfection des entrées en terrazzo, l'agrandissement du terrain de stationnement et enfin, le rendre conforme aux nouvelles exigences pédagogiques;

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble, une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve de la signature de l'entente afférente entre les parties, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte l'offre de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts d'acquérir l'école Sainte-Élisabeth pour la somme nominale de 1,00 \$;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministre de l'Éducation l'autorisation d'aliéner le terrain et l'école Sainte-Élisabeth situés au 31, St-Olivier à Saint-Alexis-des-Monts;

---

Président

---

Secrétaire

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie tous les documents relatifs à l'entente requise entre les parties ainsi qu'au transfert de propriété, et ce, conditionnellement à l'autorisation ministérielle.

Adopté unanimement

Achat d'un terrain  
situé à l'arrière de  
l'école secondaire  
des Chutes

**RÉSOLUTION 43 0804 :**      CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a manifesté au ministère des Transports du Québec, son intérêt pour acheter un terrain d'une superficie de 24 593,6 mètres carrés, situé à l'arrière de l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est déjà propriétaire du terrain adjacent au lot 53 Ptie;

CONSIDÉRANT que, suite aux négociations intervenues entre les deux parties, la commission scolaire peut acquérir ce terrain pour la somme de 2 800 \$, plus les taxes applicables et la cession d'une parcelle de terrain d'une superficie de 347,8 mètres carrés, étant une partie du lot 52 en bordure du chemin de service de l'autoroute 55 (voir description technique numéro 622-83-EO-145 préparée par Yves Béland, arpenteur-géomètre);

CONSIDÉRANT, selon les modalités de l'entente, que la Commission scolaire de l'Énergie s'engage à accepter la relocalisation d'une servitude et de nonaccès affectant le lot 52 et à respecter une servitude de nonaccès existante affectant le lot 53;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie se porte acquéreur du terrain portant le numéro de lot 53-Partie du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Flore, d'une superficie de 24 593,6 mètres carrés pour la somme de 2 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie cède au ministère des Transports du Québec une parcelle de terrain d'une superficie de 347,8 mètres carrés, étant une partie du lot 52 en bordure du chemin de service de l'autoroute 55 tel que décrit au plan numéro 622-83-EO-145 préparé par Yves Béland, arpenteur-géomètre;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie accepte la relocalisation d'une servitude et de nonaccès affectant le lot 52 et s'engage à respecter une servitude de nonaccès existante affectant le lot 53;

QUE Me Guy Sylvestre, notaire, soit désigné pour la rédaction de tous les documents nécessaires à finaliser la transaction;

---

Président

---

Secrétaire

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président et monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat.

Adopté unanimement

Sur un autre dossier, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, fait part d'un projet de parc municipal situé sur le terrain de l'école de la Jeune-Relève. Après avoir reçu les informations requises, les membres du conseil des commissaires autorisent la réalisation de ce projet et une résolution est adoptée en ce sens.

Autorisation pour la réalisation d'un parc-école sur le terrain de l'école de la Jeune-Relève

**RÉSOLUTION 44 0804** : CONSIDÉRANT que l'école de la Jeune-Relève de Shawinigan a présenté une demande permettant la réalisation d'un parc municipal sur le terrain de l'école;

CONSIDÉRANT que ce projet implique des travaux majeurs de réorganisation et d'embellissement du parc-école existant de la part de divers intervenants dont la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le cadre de la revitalisation du quartier;

CONSIDÉRANT également que ce projet permettra la poursuite de la mission éducative de l'école en ce qui a trait à la réussite pour tous (égalité des chances) dans le cadre d'une approche « École-Famille-Communauté »;

CONSIDÉRANT également que ce parc municipal serait fait en l'honneur d'un ancien enseignant de la commission scolaire, en l'occurrence feu monsieur Jean-Claude Légaré, lequel fut également conseiller municipal;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet sera au bénéfice des élèves de l'école de la Jeune-Relève;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise la réalisation du projet de parc municipal précité sur le terrain de l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan;

QU'il demeure toutefois entendu que la commission scolaire conserve son droit de propriété quant au terrain ici concerné.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du Transport scolaire, monsieur Denis Émond fait état du dossier de l'implantation d'un réseau de télécommunication en fibres optiques.

---

Président

---

Secrétaire

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 12 août 2004.

À ce moment-ci, il est procédé à la modification de l'ordre du jour pour l'ajout d'un sujet.

Modification de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 45 0804** : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par l'ajout de l'article suivant :

16.1 Transport scolaire.

Adopté unanimement

En référence à l'article 16.1 de l'ordre du jour, madame la commissaire Johanne Harvey porte à l'attention des membres du conseil des commissaires une situation concernant des frais de transport exigés pour des élèves d'Hérouxville, lesquels auraient fréquentés des écoles du secteur de Lac-à-la-Tortue, et ce, par suite d'ententes entre commissions scolaires antérieures. Il est convenu que des vérifications seront faites par le service du Transport scolaire et qu'une recommandation sera présentée à la prochaine séance du conseil des commissaires.

À ce moment-ci, soit à 21 h 50, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 46 0804** : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 15, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 47 0804** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

**RÉSOLUTION 48 0804** : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 30, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

---

Président

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 49 0804 :**

des commissaires.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Modification au plan d'effectifs du personnel de la catégorie des directions d'école et de centre pour 2004-2005

**RÉSOLUTION 50 0804 :**

CONSIDÉRANT, en référence aux résolutions 428 0504 et 459 0604, que le plan d'effectifs du personnel de la catégorie des directions d'école et de centre a été adopté;

CONSIDÉRANT, eu égard à ce plan d'effectifs, qu'une affectation sera requise suite au départ éventuel aux fins de retraite d'une direction d'école primaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis sa recommandation quant à cette affectation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisée l'affectation de monsieur Alain St-Onge à titre de directeur d'école primaire à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

QUE cette affectation soit applicable à compter du 4 octobre 2004, et ce, sous réserve de la confirmation du départ à la retraite de la directrice de cette école;

QUE, par suite, le plan d'effectifs du personnel de la catégorie des directions d'école et de centre pour 2004-2005 soit modifié en tenant compte de cette affectation.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, informe les commissaires de ses intentions d'affecter temporairement madame Martine Allard au poste de directrice adjointe à l'école secondaire Val-Mauricie, qui sera laissé vacant par l'éventuelle affectation de monsieur Alain St-Onge au poste de directeur d'école primaire. Les commissaires expriment leur consensus à cette affectation temporaire.

À 23 h 35, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la séance

**RÉSOLUTION 51 0804 :**

commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire



PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire